

Légende :



Nos préconisations

Alternatives

Zone concernée : tous les départements de la région Centre Val de Loire

Informations générales

Bio-agresseur	Cultures	Evolution depuis le dernier bulletin	Niveau de risque actuel
Maladies (botrytis, mildiou ...)	Salade, choux, poireau, carotte	➔	
Thrips	Poireau	=	
Chenilles phytophages	Choux, salade	=	
Mouche de la carotte	Carotte	➔	
Mouche du chou	Radis, navet	=	
Mouche mineuse	Poireau	➔	
Pégomyie	Epinard	➔	
Puceron	Salade, mâche, épinard	➔	
Limace	Salade, épinard, mâche	➔	

Contexte général :


Les conditions climatiques fraîches et pluvieuses sont favorables aux départs de maladie et devraient se maintenir dans les jours à venir.

Ravageurs

➔ Mineuse du poireau

- ➔ Des piqûres de nutrition sont observées sur l'ensemble de la région. L'activité d'automne a démarré et est en progression.
- ➔ Pour ceux qui n'ont pas voilé, il est temps de le faire. La dérogation pour l'usage du **BENEVIA** (Cyantranilprole) étant arrivée à son terme depuis le 29/09/2020, il n'y a plus de produits homologués sur mouche mineuse du poireau.
 - 💡 Voiler vos cultures est une des meilleures solutions. Les cultures étaient à voiler durant les semaines précédentes. Si vous ne l'avez toujours pas fait, vous pouvez encore limiter les dégâts pour les derniers vols en le faisant maintenant.

Thrips sur poireaux

- Les captures ont fortement diminué, bien que des dégâts puissent encore être observés sur certaines parcelles :
 - Si vous intervenez contre les thrips avec **SUCCESS 4**  (Spinosad, 0.2 L/ha, DAR 7 jours, 2 applications max/an), cela protégera aussi les poireaux contre la mineuse.
 - Si besoin, cf. le tableau de rappels en fin de bulletin.*

Mouche de la carotte

- Les piégeages restent limités et hétérogènes selon la localisation, toutefois le vol est en cours. Les cultures sont sensibles à partir du stade 2 feuilles et jusqu'à trois semaines avant la récolte.
 - Plusieurs solutions :
 - Voiler : solution la plus efficace avec un voile de type « microclimat ». Comme pour le poireau, si vous n'avez toujours pas voilé, il s'agit des derniers moments pour limiter les dégâts.
 - Traiter une fois et voiler
 - Traiter seulement, voici les produits homologués :
 - KARATE ZEON** (Lambda cyhalothrine), 0,125 L/ha, DAR 14j, efficace entre 5 et 7 jours.
 - ALTACOR** (Chlorantraniliprole), 100 g/ha, DAR 21j, efficace entre 10 et 12 jours.
 - Il est inutile de protéger les parcelles qui sont proches de la récolte (et même interdit, attention à la DAR).

Mouche du chou

- Aucun adulte et aucune ponte de mouche du chou n'ont été observés cette semaine, ce qui pourrait confirmer la fin du vol de la 4^{ème} génération. Il est toutefois conseillé de garder les voiles. Les choux sont à un stade peu sensible à présent (à moins d'avoir des plantations assez récentes ce qui est rarement le cas). Les navets et radis sont des cultures sensibles.
 - Plusieurs solutions :
 - Voiler : solution la plus efficace
 - Traiter une fois et voiler
 - Traiter seulement, voici les produits homologués :
 - KARATE ZEON** (Lambda cyhalothrine), 0,125 L/ha, DAR 14j, efficace entre 5 et 7 jours,
 - ERCOLE** (Lambda cyhalothrine), 15 kg/ha, sur radis sous abris uniquement en dérogation.


Chenilles phytophages

- Des chenilles de noctuelles défoliatrices et terricoles sont observées sur les choux et les salades ainsi que des chenilles de piéride sur choux.
 - Il ne faut pas intervenir sur les adultes mais seulement si vous voyez des chenilles : le risque se raisonne donc à la parcelle.
 - Contre les noctuelles terricoles, uniquement sur les salades nouvellement implantées, vous pouvez appliquer du **DECIS PROTECH** (Deltaméthrine), 0,33 L/ha, 2 applications max/an (3 pour les choux), DAR 7j.
Les applications sont à effectuer le soir car les chenilles sont actives la nuit. Le traitement n'est efficace que sur les implantations récentes.
 - Pour les autres chenilles, tableau de rappels en fin de bulletin, le DELFIN reste une très bonne solution et efficace.*



➤ Pégomyie

- ➊ Des mines de pégomyie (mouche mineuse des Chénopodiacées) sont observées sous abris et en plein-champs sur épinard.
- 👉 Si vous observez des mines il est déjà trop tard pour traiter. Inutile de le faire, le traitement ne sera pas efficace.
- 👉 Sinon, vous pouvez appliquer du **KARATE ZEON** (Lambda cyhalothrine), 0,0625 L/ha, DAR 7j, 2 applications max/an.

➤ Pucerons

- ➊ Des colonies de pucerons, parfois importantes, sont observées entre les feuilles des choux, navets et salades, en particulier sous serre. Elles sont généralement peu visibles mais bien présentes, c'est pourquoi il est important de bien surveiller les cultures pour ne pas se laisser déborder plus tard dans la saison.
- 👉 Si vous observez des colonies d'aptères sur vos cultures de salade ou de choux et qu'elles sont encore loin de la récolte vous pouvez appliquer :
 - **MOVENTO** (Spirotetramat) 0,75 L/ha, 2 applications/an, (DAR 7j sur salade et DAR 3j sur choux).
 - **ERADICOAT**  (Maltodextrine), 75 L/ha max, 20 applications max/an, DAR 1j.
 - Sur navet il n'existe pas de produit homologué contre les pucerons.

➤ Limace

- ➊ Des dégâts de limace sont observés.
- 👉 Si le problème se pose sur vos parcelles vous pouvez appliquer :
 - **FERRAMOL PRO**  (Phosphate ferrique), 50 kg/ha
 - **SLUXX HP**  (Phosphate ferrique), 7 kg/ha, 4 applications max/an.

Maladies

➤ Stemphylium, alternaria et rouille sur poireaux

- ➊ Des taches d'alternaria ou de stemphylium sont observées sur plusieurs parcelles. Bien que les infestations restent faibles, le nombre de parcelles concernées est en augmentation.
- ➋ Des pustules de rouilles sont observées sur plusieurs parcelles. Ces infestations restent très limitées dans la plus part des cas, mais elles ont fortement augmenté sur certaines parcelles.
- 👉 Pour les récoltes prévues en novembre et décembre, vous pouvez appliquer :
 - **ORTIVA** (azoxystrobine), 1L/ha, 3 applications max/an, DAR 21j. **Interdit en sol drainé.**
 - **ORTIVA TOP** (azoxystrobine + difénoconazole), 1L/ha, 1 application max/an, DAR 21j. Utilisable en sol drainé.
 - **SCALA** (pyrimétanil) 2l/ha, DAR 14j, 2 applications max/an.

➤ Mildiou et botrytis sur salade

- ➊ Des signalements de ces maladies ont été faits en plein champ. Pour l'instant les infestations sont modérées mais le temps frais et humide est favorable aux maladies.
- 👉 Il est conseillé de traiter en préventif :
 - Contre le mildiou : **ACROBAT MDG** (Dimétomorphe + mancozèbe), 1,6 kg/ha, DAR 28 j, 3 applications max/an.
 - Contre botrytis : **RHAPSODY** (Bacillus subtilis souche QST 713), 8L/ha, DAR 1j, 6 applications max/an (5 jours minimum entre 2 interventions).

Oïdium et alternaria sur carotte

- De nouvelles infestations d'oïdium et d'alternaria sont observées sur carottes.
- En plein champ, pour les récoltes prévues en novembre et décembre, sur des carottes qui n'ont pas encore reçu d'autres protections fongiques qui auraient pu avoir également une efficacité sur oïdium ou alternaria :
 - Produits à base de soufre contre oïdium : par exemple **HELIOUSOUFRE S** (Soufre 700 g/L) à 6L/ha qui a l'avantage d'avoir une DAR de 3j.
 - Contre alternaria : **SIGNUM** (pyraclostrobine + boscalid), 0,4 kg/ha, DAR 14j.

RAPPELS

	Faible infestation	Moyenne infestation	Forte infestation
Thrips	Cultures concernées : poireaux Ne pas intervenir tant que les auxiliaires sont présents.		Cultures concernées : poireaux VERTIMEC PRO (Abamectine), 0,5 L/ha, DAR 7j, limité à 3 applications SUCCESS 4 (Spinosad), 0.2 L/ha, DAR 7 jours, limité à 2 applications
Chenilles phytophages	Cultures concernées : choux et salades DELFIN (Bacillus thuringiensis), à 1 kg/ha, 6 applications max/an dont 3 max/génération, DAR 3j, compatible avec la PBI. Des pyréthrinoïdes sont possibles mais vous éliminerez toute la faune auxiliaire.	Cultures concernées : choux et salades DELFIN (Bacillus thuringiensis), à 1 kg/ha, 6 applications max/an dont 3 max/génération, DAR 3j, compatible avec la PBI.	Cultures concernées : choux et salades ALTACOR (Chlorantraniliprole), à 0,085 kg/ha, DAR 1j, 2 applications max/an, annoncé compatible avec la PBI.
Teigne poireau sur	Cultures concernées : poireaux DELFIN (Bacillus thuringiensis), à 1 kg/ha, 6 applications max/an, min 7 jours entre 2 applications, DAR 3j, compatible avec la PBI.	Cultures concernées : poireaux DELFIN (Bacillus thuringiensis), à 1 kg/ha, 6 applications max/an, min 7 jours entre 2 applications, DAR 3j, compatible avec la PBI.	Cultures concernées : poireaux KARATE ZEON (Lambda cyhalothrine), à 0,075 L/ha, 2 applications max/an, DAR 7j, compatible avec la PBI.
Mildiou (plein champ)			Culture concernée : oignon et pomme de terre ACROBAT M DG (Diméthomorphe et Mancozèbe) à 2kg/ha, DAR 28j Il est possible d'utiliser des produits à base de cuivre, 1 à 3 kg/ha suivant le développement des plantes.
Oïdium	Cultures concernées : courgettes <ul style="list-style-type: none"> ARMICARB (Bicarbonate de potassium), 3kg/ha, traiter le soir, DAR 1j, renouveler tous les 7-10 jours. TAKUMI (Cyflufénamid), 0,15L/ha, 2 applications max/an, DAR 1j. 		

Pour toutes préconisations, il est important de se reporter à l'étiquette produit avant utilisation.

Chambres d'Agriculture du Loir-et-Cher, Loiret, Indre-et-Loire, Eure-et-Loir, Cher
 Equipe de rédaction : **Caroline HULMEL – Loiret – caroline.hulmel@loiret.chambagri.fr**
Marine BUTIN – Eure-et-Loir – m.butin@eure-et-loir.chambagri.fr

Les Chambres d'agriculture du Cher, d'Eure-et-Loir et du Loiret sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. La Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires sous le numéro CE OE1267.

Les éléments de diagnostic sont issus des derniers BSV et des observations réalisées lors des tournées de la semaine en cours. Lorsqu'aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est indiquée c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente pour la situation décrite. Pour avoir plus d'infos concernant les bonnes pratiques agricoles « phyto », consultez le lien suivant :

https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre_Chambre/CA28/Chambre_d_agriculture_28/Publications/Flashs/C2_2020_Reglementation_site_PROTEGE_.pdf